



# Groupement des associations de Céciliennes

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2018** **SAMEDI 10 mars 2018 à 8h45** **Musée romain de Vallon**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Accueil / contrôle des présences / nomination des scrutateurs/ Prière
2. P.V. de l'assemblée du 11 mars 2017 à Fribourg
3. Rapport du président
4. Rapport des commissions et du responsable Internet.
5. Présentation des comptes / rapport des vérificateurs / adoption.
6. Nomination des vérificateurs 2018- 2019 : St Udalric et Fribourg / suppléant de la Vallée de la Broye
7. Comité : démission / nomination
8. Proposition de modification des art 6 et 9 des statuts (Voir doc. attaché)  
Propositions d'autres modifications, qui ne seront pas votées.
9. Chant liturgique : projet proposé par la rencontre des directeurs et présidents et accepté par le comité
10. SUISA : rappels et informations
11. Propositions des associations, discussions
12. Divers (organisateur de l'Assemblée 2019 : date et lieu et association : Part-Dieu)

### **1. Accueil / contrôle des présences / nomination des scrutateurs.**

Le président Hubert Carrel accueille et salue les délégués des Associations présentes. Il remercie l'Association de Saint Nicolas (Fribourg) pour l'organisation logistique et l'accueil. Excusés : Philippe Savoy, Francis Volery

#### **Appel des Associations :**

Association Ste-Croix	nombre de délégués présents :	4
Association St-Protais	nombre de délégués présents :	2
Association St-Maire	nombre de délégués présents :	5
Association N.-D. des Marches	nombre de délégués présents :	3
Association St-Henri	nombre de délégués présents :	2
Association de Romont	nombre de délégués présents :	6
Association Haute Broye	nombre de délégués présents :	5
Association St-Udalrich	nombre de délégués présents :	2
Association de Saint Nicolas	nombre de délégués présents :	3

Association Vallée de la Broye	nombre de délégués présents :	5
Association de la Part-Dieu	nombre de délégués présents :	3
Association N.-D. de l'Evi	nombre de délégués présents :	2
Assoc. St-Laurent Estavayer-le-Lac	nombre de délégués présents :	2
Nombre d'associations valablement représentées :		8
Nombre de délégués présents :		44
Majorité des associations :		7
Majorité des délégués :		23

La parole est donnée à Mme Solange Plancherel, syndique de Vallon, qui souhaite la bienvenue aux délégués et présente sa commune. Elle évoque notamment le fait qu'il existe une chanson spécifique de la commune.

La parole est donnée à M. le Chanoine Paul Frochaux pour une réflexion et une prière ponctuée du refrain « Terre entière acclame Dieu ».

2 scrutateurs sont nommés : M. Jean-Marie Kolly et Médard Borgognon

L'ordre du jour est accepté.

## **2. P.V. de l'assemblée du 11 mars 2017 à St-Jean (Fribourg)**

Le PV de l'assemblée du 11 mars 2017 a été envoyé par e-mail aux Associations. Aucune remarque n'étant faite, le PV est approuvé par main levée et applaudissements.

## **3. Rapport du président**

Il devient de plus en plus difficile de réunir même 4 personnes au même endroit et à la même heure. Cette année, la question a été vive, si bien que le comité n'a pu tenir que 3 séances durant l'année.

### **Thèmes de nos rencontres :**

#### **a) La suite donnée au concours.**

Nous avons pu enfin mettre un terme à notre concours de compositions lors d'un concert qui a eu lieu le 6 mai 2017 à l'église du Christ-Roi.

Grâce à un chœur ad-hoc réuni par Emmanuel Pittet, accompagné par l'organiste Jean-Louis Feiertag, nous avons pu porter haut ces six pièces (6 tropaires) édités par AREM et Sébastien Frochaux à Fleurier.

Ces œuvres ont également été transmises à Voix Nouvelles France. Nous en avons fait un très bel enregistrement qui va être transféré sur le site [www.chant.ch](http://www.chant.ch) quand nous aurons résolu toute la question des autorisations.

## **b) La Rencontre ordinaire des présidents et des directeurs musicaux des associations**

a eu lieu le samedi 27 janvier 2018. Au programme : 2 groupes de réflexion

Pour le groupe des présidents les sujets suivants seront mis en discussion :

- La fréquentation des jeunes et le recrutement
- L'équilibre entre chants profanes et religieux en français ou en latin en tenant compte du rôle fondamental des chœurs d'églises
- Comment faire avec des chefs de chœurs qui n'en font qu'à leur tête et qui n'agissent pas toujours dans l'intérêt de leur chorale ?
- Proposition de coaching pour les nouveaux directeurs qui ne connaissent pas la liturgie

Pour le groupe des chefs de chœur, c'est l'abbé Paul Frochoux qui a accepté de prendre des notes :

- Les directeurs ont pris connaissance d'un document provenant de Rome relatif à l'état du chant sacré en général dans l'Église catholique. Ce document est plutôt alarmant et demande que le chant sacré de qualité retrouve sa place dans l'Église.
- Les directeurs ont évoqué des faits concrets dans le canton de Fribourg qui donnent matière à réflexion.
- Ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent : le rôle des chœurs, la participation de l'assemblée, le latin, la polyphonie etc...
- Ils ont rappelé qu'il est regrettable que les Fribourgeois se sentent peu concernés par la Semaine de Musique et de Liturgie à Saint-Maurice.
- Il serait bon que les messes, trop rares dans la campagne, soient davantage des moments forts au cours desquels les chœurs peuvent tenir une place de choix.
- Il faut continuer de proposer des lieux de formation liturgique, et pourquoi pas les élargir aux personnes intéressées issues de la FFC.
- Suite à cela, une importante proposition est faite au Comité du GAC : tenir un jour des assises pour le canton, où toutes les tendances seraient représentées, sans oublier le clergé et le Vicariat. Il faut donc mettre en place un groupe de pilotage pour préparer et aboutir à ces assises desquelles on attend un document pastoral officiel. Il en va de l'avenir du chant sacré dans notre canton.

Seront contactés : Bernard Maillard : représentant des chefs de chœurs

Sœur Marie-Hélène Solau : pastorale

Lucienne Broillet-Page : pastorale

Maurice Bourqui : Président de l'Association d'Estavayer

Jean Glasson : Vicaire épiscopal

Paul Frochoux : représentant du vicariat au comité du GAC

Jean-Claude Fasel : représentant des chefs de chœurs

Hubert Carrel, Président du GAC

- On ajoute Emmanuel Pittet
- Lucienne Broillet n'a pas répondu favorablement à cette sollicitation.
- C'est un travail de longue haleine qui se présente à ce groupe, qui devra analyser et sérier les problèmes, peaufiner son ou ses mandats, au besoin, imaginer des stratégies diverses.
- L'abbé Paul propose également de soumettre la demande que ce sujet soit abordé lors d'une réunion des prêtres et des séminaristes de notre canton, dans le but de sensibiliser ceux-ci au problème.

Ceci est une information qui est donnée aujourd'hui à l'assemblée. À vous, Mmes et MM. les délégués de nous dire ce que vous en pensez et de nous donner le feu vert pour poursuivre de manière à donner une légitimité à ce groupe de travail.

### **c) Nouvelles de la FFC**

Hubert n'a pas grand-chose à ajouter puisque tout a été dit en assemblée à Estavayer-le-Lac, le 10 février (il fallait y être !) Il fait une petite statistique de la participation des chorales à cette assemblée.

La préoccupation première de la FFC a été le renouvellement du comité. Après 13 ans de président, Christian Clément est remplacé par Philippe Savoy, nommé président à l'unanimité.

Après 13 ans d'activité financière, le caissier Michel Rossier remet l'avenir des finances dans les mains de Mme Nicole Schorderet. Bravo à tous deux !

Pour terminer, le président rappelle aux responsables internet des chœurs qu'ils fassent connaître ces nouvelles de toutes les associations de la FFC.

### **d) Remerciements**

En conclusion de son rapport, Hubert adresse des remerciements :

- d'abord à toutes les personnes présentes à cette assemblée;
- ensuite aussi à tous les présidents, les membres des comités et les directeurs musicaux de chaque association pour tout ce qu'ils font au sein des associations, notamment pour l'organisation des fêtes de Céciliennes;
- merci enfin à tout le comité : chacun a un rôle précis et le remplit au mieux;
- merci donc à tous et que vive notre groupement qui, nous le constatons, atteint lentement sa maturité et parvient à se fixer des objectifs qui le feront avancer.

Nos chœurs religieux ont un rôle important à jouer auprès de la population et aussi auprès d'autres chanteurs potentiels. Ne baissons pas les bras et prenons confiance, ne craignons pas, mais prenons notre mission à bras-le-corps.

Et n'ayons pas peur de nous présenter comme des chanteurs heureux d'être ensemble, heureux de chanter et désireux de faire connaître notre mission et notre plaisir à tous ceux qui nous entourent. Ainsi soit-il !

Et pour terminer, il souhaite à tous une belle fin d'année musicale.

#### **4. Rapport des commissions et du responsable Internet.**

Commission Musique et Liturgie :

Après 13 ans de travail acharné et passionné, Francis Volery a décidé de quitter le bateau. Au nom de tout le monde, Hubert tient à lui adresser un grand merci et lui souhaiter encore beaucoup de plaisir sur les chemins de la musique.

Groupe internet, Erwin Nussbaumer :

Le site internet a été remanié. Erwin encourage les participants à aller y jeter un coup d'œil. Il compte aussi sur la collaboration de tous pour apporter d'éventuelles suggestions, faire des remarques, etc., afin de l'améliorer sans cesse.

#### **5. Présentation des comptes / rapport des vérificateurs / adoption**

Gérard Gachoud, présente les comptes 2017-2018. Ceux-ci font apparaître des charges pour CHF 15216.95 et des produits pour CHF 9005.00. Déficit CHF 6211.95 dû à la mise sur pied du concours de composition. Au bilan, une fortune de CHF 21254.95

Cette année, nous n'avons pas eu l'occasion d'attribuer des subventions aux associations. Par contre, nous avons pu dédommager un peu les participants à la Semaine Romande de Musique Liturgique, du moins ceux qui l'ont demandé...

Après le rapport de Pierre-Benoît Yerly et Jasmine Conrad vérificateurs, les comptes sont approuvés par acclamation, avec remerciements à notre caissier Gérard ainsi qu'aux vérificateurs.

Rappel d'Hubert : lors d'une fête avec passage devant jury, les associations ont droit à une subvention de CHF 1000.- maximum. Le GAC, subventionne également les formations dans le domaine du chant liturgique

#### **6. Nomination des vérificateurs 2018-2019 : Part-Dieu et St-Udalric**

Pour les comptes de l'année 2018-2019, la Part-Dieu aura terminé son mandat. St-Udalric et Fribourg seront les vérificateurs.

Nomination d'un suppléant : un représentant proposé par l'association Vallée de la Broye : Médard Borgognon, de Domdidier, est nommé suppléant. Il regardera de son côté s'il délègue cette fonction à une autre personne.

#### **7. Comité : démission / nomination**

Francis Volery, au GAC depuis 2005, a donné sa démission. Le président le remercie au nom de tous pour tout ce qu'il a fait tant au niveau du comité qu'en tant que membre et président de la commission Musique & Liturgie.

Suite à la démission de Francis, la commission doit se trouver un nouveau membre. Et ce n'est que lorsqu'elle sera reconstituée qu'elle pourra nous présenter un membre au comité.

En effet, la démission de Francis entraîne des changements car nous devons aussi le remplacer à la Commission de Musique de la FFC. Hubert a déjà pris des contacts avec la commission, et un éventuel nouveau membre devrait donner son accord bientôt.

C'est seulement à ce moment-là que nous pourrons poursuivre.

## **8. Modification des statuts.**

L'an passé, le comité de l'association de la Ste-Croix a proposé une révision des statuts, avec en particulier une modification de l'article 6.

L'année dernière, il y a eu une longue discussion à la suite de laquelle nous avons dû suspendre réflexions et décisions, le tout n'étant pas clair question vote. Le comité a longuement discuté et vous fait aujourd'hui la proposition suivante :

Art 6 L'Assemblée du GAC est l'organe législatif. Elle est constituée par la réunion des délégués des associations affiliées.

Chaque association est représentée par 3 délégués au moins, dont un membre du comité de cette association.

### Droit de vote

Art. 9 Chaque association représentée a droit à une voix.

Le principe du vote « par association » (chaque association a droit à une voix) est admis sans problème. Par contre une discussion assez animée s'ensuit concernant le droit ou non de voter pour une association qui aurait moins de 3 délégués. Finalement la proposition des nouveaux articles 6 et 9 est acceptée à l'unanimité.

## **9. Chant liturgique : projet proposé par la rencontre des directeurs et présidents**

*(ce point est intégré dans le tractandum N° 3. Voir ci-dessus **3. Rapport du président, point b)***

## **10. SUISA : rappels et informations**

Distinguons bien deux choses différentes au sujet de la protection et du paiement des droits d'auteur :

1) Le forfait à payer par les chœurs ou les paroisses ou les droits à payer en cas de grand spectacle, de grande œuvre (se renseigner à la SUISA)

2) La déclaration des œuvres interprétées qui est à faire toutes les années.

Il n'y a pas de lien entre le forfait payé et la déclaration des œuvres interprétées.

On peut faire les déclarations par internet. Il suffit de demander le code du chœur, qui est aussi celui de la paroisse, à la paroisse elle-même.

Description de la procédure sur notre site, avec un lien vers Musica Sacra.

Nous demanderons aussi au Vicariat d'insister auprès des paroisses afin que la démarche soit effective partout.

## **11. Propositions et suggestions, demandes des associations, discussions, synthèse.**

Une remarque est faite au sujet du manque de correspondance géographique entre les associations et les unités pastorales. C'est un serpent de mer, depuis bien longtemps !

## **12. Divers**

Rien de particulier.

## **13. Organisation de l'assemblée 2019 :**

- samedi 16 mars 2019 dans l'Association de La Part-Dieu

À l'issue de l'assemblée, les participants sont invités à une petite visite guidée du musée, suivie d'un apéritif.

Jean-Michel Monney